

**Assemblée Générale  
de la Commission Locale d'Information Nucléaire  
auprès du CNPE du Blayais**

**Bordeaux, lundi 28 avril 2014**

---

Liste des présents

---

***Collège des élus***

M. Jacques MAUGEIN (Conseiller Général du canton de Saint André de Cubzac - Président de la CLIN)  
Mme. Mireille BOSQ (Mairie de Saint Sauveur)  
M. Guy FIN (Mairie de Saint Estèphe)  
M. Jean-Paul HENRIONNET (Mairie de Saint Caprais de Blaye)  
M. Jacques JOYET (Mairie de Saint Ciers sur Gironde)  
M. Joël MARCHAND (Mairie de Saint Sorlin de Conac)  
M. Alain RENARD (Conseiller Général du canton de Saint Savin de Blaye)  
M. Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)

***Collège des associations de protection de l'environnement***

M. Michel CORNILLIER (Nature Environnement 17)  
M. Daniel DELESTRE (SEPANSO)  
M. Patrick MAUPIN (Greenpeace)

***Collège des organisations syndicales***

M. Laurent DEMPHITTE (CFE-CGC)  
Mme. Patricia MILLEPIED (CFDT)  
M. Emmanuel MOULIN (FO)

***Collège du monde économique et personnes qualifiées***

M. Pierre BOUSSEAU (personne qualifiée)  
M. Florian GUILLAUD (personne qualifiée)  
M. Jean-Clément HERNANDEZ (Laboratoire Départemental)  
M. Thomas MIMIAGUE (Service Départemental d'Incendies et de Secours)  
Mme. Jacqueline RABIC (Syndicat des Pêcheurs - Professionnels de la Pêche)

***Secrétariat de la CLIN – Conseil Général de la Gironde***

M. Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CG33)  
Mme Katryn BEULLENS (CG33)  
Mme Hélène PELTIER (CG33)

***Membres avec voix consultative***

M. Paul BOUGON (ASN)  
Mme Corinne DÉRÉ (ASN)  
M. Didier LUNDY (CNPE du Blayais)  
M. Pascal PEZZANI (Directeur - CNPE du Blayais)  
Mme. Marie-Pierre THAMIÉ (CNPE du Blayais)

***Invités***

M. Eric AUBINEAU (Mairie de Bordeaux)  
M. Simon BARTHÉLÉMY (Rue 89 Bordeaux)  
Mlle. Audrey BORNANCIN (Syndicat mixte pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde)  
M. Bernard COMTE (particulier)  
M. Patrick DESTRUMAUT (Tchernoblaye)  
M. Bruno de GRISSAC (Syndicat mixte pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde)  
Mme. Françoise LAFAYE (Ethnologue – Chargé de recherche)  
M. Didier LAROCHE (CG33)  
M. Thomas LASSALLE (Mairie de Saint Estèphe)  
M. Daniel MEYNIER (Mairie de Saint Sauveur)  
M. Claude PEROT (Tchernoblaye)  
M. Robert PROVAIN (Conseiller Général du canton de Sainte Foy la Grande)  
M. Stanislas RABOUIN (Radio ARL)  
M. Philippe RICAUD-DUSSARGET (Association des Ecologiste pour le Nucléaire)  
Mme. Michèle VAN IMPE (Professeur de physique-chimie)  
M. Alex SARHY (particulier)  
M. Patrick VIEILLE (CFDT)

***Excusés***

M. Jean-Philippe AURIGNAC (Sous-préfet de Jonzac)  
M. Jérôme BURKEL (Sous-préfet de Blaye)  
M. Fidel ELICECHE (St Julien de Beychevelle)  
Mme. Pascale GOT (Député de la Gironde)  
M. Daniel HILLAIRET (SMIDDEST)  
M. Xavier LORIAUD (Conseiller Général du canton de Blaye)  
M. Thierry LEPESANT (Conseiller Régional Poitou-Charentes)  
M. Jean MINCOY (Cissac Médoc)  
Mme. Nicole PIZZAMIGLIA (Chambre de Commerce et d'Industrie)  
M. Philippe PLISSON (Député de la Gironde)

Jacques Maugein ouvre la séance de la première assemblée générale de l'année 2014.

Il remercie de leur présence les membres de la commission, et souhaite la bienvenue à Paul Bougon qui remplace Anne-Cécile Rigail, au poste de chef de division de l'autorité de sûreté nucléaire. Il indique à Paul Bougon que la CLIN a toujours entretenu avec son prédécesseur des relations très précises sur le suivi du travail de l'ASN.

Il rappelle que cette commission est un lieu unique, où l'exploitant, EDF, présente l'actualité de son entreprise, et où, dans le même temps, l'autorité de sûreté nucléaire, qui exerce une activité de surveillance de l'usine, avec un maximum d'indépendance, s'exprime sur le même sujet, faisant contre-point. Notre commission est le lieu d'échange et d'information d'une industrie à risque. Cette assemblée générale donne l'occasion de le faire devant l'opinion publique. Il remercie tous ceux qui contribuent, par leurs questions, à la recherche et à l'évolution des connaissances et de la transparence.

Jacques Maugein constate que les services de la protection civile nous ignorent depuis plusieurs mois. Quelles sont les raisons qui conduisent le Préfet à attendre les dispositions nationales pour reprendre le dossier du plan particulier d'intervention (PPI) ? La CLIN attend des réponses précises sur ce point.

Il constate que quinze ans après la tempête de 1999, on continue à procéder au retour d'expérience de cet incident.

L'actualité nous apprend que les Conseils Généraux n'existeront plus, dans un proche avenir, sous la forme que nous connaissons actuellement. Cette intention aura une répercussion sur notre existence. Pour assurer la pérennité d'une commission qui se veut indépendante, il se demande s'il ne faudrait pas lui donner une autre forme d'indépendance. D'autres commissions ont adopté un statut associatif. Cette transformation n'est possible qu'à condition de maîtriser le budget, ce qui n'est pas notre cas actuellement. L'essentiel des dépenses sont couvertes par le Département, avec une aide un peu au-dessus de 30 000 € de la part de l'ASN.

Jacques Maugein salue la présence du Cabinet du Président du Conseil Général à cette réunion, et rappelle que Xavier Paulmaz est seul pour assurer l'ingénierie, le secrétariat et la communication de la CLIN.

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/ Bilan d'activité 2013 de la CLIN ;
- 2/ Bilan d'activité 2013 du CNPE du Blayais, présenté par EDF ;
- 3/ Bilan d'activité 2013 du CNPE du Blayais, présenté par l'ASN ;
- 4/ Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs.

## **1/ Bilan d'activité 2013 de la CLIN – Xavier Paulmaz**

En 2013, le bureau de la Commission Locale d'Information Nucléaire (CLIN) s'est réuni à sept reprises afin d'organiser son travail. Lors de l'une de ces réunions, une information a été donnée concernant la demande d'EDF de modifier le périmètre de l'INB 86 (installation nucléaire de base). Ce périmètre comprend désormais l'intégralité de la digue face à l'estuaire et une partie arrière élargie dont trois nouveaux piézomètres.

Au cours de ces réunions, le bureau a effectué un point de situation concernant le combustible Mox et les troisièmes visites décennales (VD3). Concernant les autorisations d'exploitation avec du combustible Mox, le réacteur 1 a une autorisation de 1997, le réacteur 2 a une autorisation de 1994 et les réacteurs 3 et 4 ont une autorisation de mai 2013. Concernant les visites décennales, nous sommes dans la période des trente ans. La VD3 du réacteur 1 a été effectuée en 2012, la VD3 du réacteur 2, qui a débuté fin août 2013 s'est achevée en janvier 2014. La VD3 du réacteur 3 va débuter cette année et la VD3 du réacteur 4 est prévue en 2015. C'est l'ASN qui donne l'autorisation de prolongation d'exploitation pour dix années supplémentaires. Actuellement, les réacteurs 1 et 2 fonctionnent avec une autorisation temporaire de fonctionnement puisque l'avis de l'ASN n'a pas encore été rendu.

D'autre part, une réunion technique a été organisée en juillet, sur le suivi des événements significatifs de l'année 2012. Il s'agit de la mise en place d'un groupe de suivi qui est le prolongement de l'étude qui a analysé les événements significatifs de la centrale de 2000 à 2011. Sur les trente-cinq événements de sûreté, six ont été examinés avec le responsable de la sûreté de la centrale et en présence de l'ASN. Ces événements avaient pour origine, une cause technique (5), une cause organisationnelle (2) ou une cause humaine (2). L'objectif du groupe de suivi est de permettre un échange régulier avec les responsables de la centrale et d'avoir une vision d'ensemble des événements significatifs.

De plus, une réunion technique sur les utilisations de l'eau par la centrale en octobre. Un compte rendu de cette réunion est disponible sur la page de la CLIN, [gironde.fr/clin](http://gironde.fr/clin). Différents points ont été abordés, mais la CLIN a demandé un complément d'informations concernant l'impact environnemental de la centrale sur l'estuaire qui aura lieu au mois de mai 2014.

Les deux assemblées générales plénières que la loi TSN nous impose ont été organisées en avril et en novembre.

Un séminaire de deux jours a été organisé avec l'ANCCLI et le réseau NERIS sur la gestion des territoires en situation post-accidentelle. Le compte rendu de ce séminaire est disponible sur la page de la CLIN.

Concernant le sujet post-accidentel, la CLIN demande à l'ANCCLI de pouvoir bénéficier du logiciel OPAL. Ce logiciel conçu par l'IRSN avec l'ANCCLI est destiné à la sensibilisation des élus et des populations en cas de rejets radioactifs de la centrale.

Un représentant de la CLIN a participé à une visite d'inspection de l'ASN (juin) sur le thème des « facteurs organisationnels et humains ». Cette participation a fait l'objet d'un compte rendu qui est disponible sur la page de la CLIN.

La CLIN a participé à un séminaire sur les déchets radioactifs, à la 25<sup>ème</sup> conférence des CLI, ainsi qu'à de nombreuses réunions organisées par l'ANCCLI telles que l'assemblée générale, les réunions du bureau

auxquelles participe Florion Guillaud, trésorier de l'ANCCLI, les réunions du conseil scientifique auxquelles participe Françoise Hubert ainsi que les réunions des chargés de mission.

L'expertise indépendante sur le vieillissement de la cuve du réacteur numéro 2 n'a pu être réalisée. Le marché a été infructueux faute de candidat. Ce marché va être relancé avec un cahier des charges qui sera revu avec le conseil scientifique de l'ANCCLI.

Le budget 2013 d'un montant total de 163 100 € est intégralement pris en charge par le Conseil Général. Il a bénéficié d'une aide forfaitaire de 33 400 € de la part de l'ASN.

La page d'information de la CLIN, gironde.fr/clin a déjà reçu la visite d'un peu plus de 2 100 personnes sur un an. « CLIN Contact », la lettre d'information de la CLIN, avec deux numéros en 2013, compte actuellement 346 abonnés. Xavier Paulmaz rappelle que le formulaire d'inscription est sur gironde.fr/clin

### **Echange avec les participants:**

Patrick DESTRUMAUT constate que l'industrie nucléaire travaille par dérogation. Les visites décennales des réacteurs 1 et 2 ne sont pas finalisées et on les laisse redémarrer. Il rappelle que « Tchernobyl » avait déposé une plainte en 2003 pour pompages et rejets sans autorisation. Cette plainte est restée sans suite.

Patrick MAUPIN note les ratés de distribution de « CLIN Contact », tout en espérant que le prochain numéro arrivera bien sur sa messagerie.

Concernant les réunions techniques de la CLIN, il s'étonne que l'ensemble de la commission n'ait pas été sollicité. Il souhaite que la commission se prononce sur la participation de ces membres aux réunions de travail et/ou réunions techniques

Jacques MAUGEIN concède qu'il faut faire des efforts sur la communication. Il rappelle qu'il y a deux types de réunions. Il y a les réunions d'information qui se déroulent ici, dans les locaux de Braud et Saint Louis ou à Paris. Tous les membres de la CLIN doivent en être informés. Ensuite, il y a les réunions de travail, qui se déroulent soit au Conseil Général soit sur le site de la centrale. Dans ce dernier cas, c'est le directeur de la centrale qui a la responsabilité d'accueillir ou non les membres. Il peut s'agir d'une question de nombre, mais également d'une raison personnelle.

Il invite monsieur Maupin à renouveler sa demande pour participer à l'une de ces réunions. Il rappelle que Greenpeace fait partie des membres de la commission qui posent des questions pertinentes. Personne ne doit se sentir gêné par des questions sur la centrale.

Il revient sur le séminaire sur le post-accident, et invite les membres à lire le compte rendu. Ce compte rendu, peut permettre au Préfet d'Aquitaine de mieux rédiger le nouveau Plan Particulier d'Intervention (PPI). La CLIN lui a déjà adressé ce compte rendu.

Jacqueline RABIC rappelle qu'elle s'inquiète de la conséquence des pompages et des rejets d'eau. Elle est satisfaite qu'enfin un groupe de travail de la CLIN s'intéresse à ce sujet.

Jacques MAUGEIN retient qu'avec l'uranium, l'eau est l'élément essentiel dont la centrale a besoin. Il considère que ce sujet n'est pas épuisé, notamment par rapport à l'impact de la centrale sur l'estuaire. Il sollicite monsieur Pezzani pour connaître l'importance de la surveillance du milieu naturel pour la centrale.

Pascal PEZZANI ne souhaite pas rentrer dans le détail. Il rappelle qu'une information sur ce sujet a déjà été donnée à la CLIN lors d'une réunion. Une prochaine réunion, le 27 mai, doit permettre de présenter l'ensemble des contrôles et des résultats obtenus en lien avec l'eau.

Jacqueline RABIC reconnaît que la centrale n'est certainement pas l'unique responsable, mais les analyses de l'estuaire montrent que les migrateurs sont en diminution très importante depuis de nombreuses années, et que la vie de l'estuaire est dégradée d'une façon générale. Elle rappelle que les pêcheurs professionnels, qui eux aussi sont en très forte diminution, subissent cet impact sans avoir de compensation.

Jacques MAUGEIN souhaite que le secrétariat et Florion Guillaud prépare une question sur ce sujet afin que les autorités soient informées et que le gouvernement soit saisi. Ce n'est pas au niveau de la centrale que l'on peut résoudre ce problème.

Florion GUILLAUD informe que toutes les CLI ont adhéré à l'ANCCLI, ce qui lui donne une force de représentativité auprès des instances nationales. Ainsi, le budget d'un million d'euros, pour les CLI et l'ANCCLI est reconduit pour 2014. Ce montant est insuffisant, puisqu'il ne couvre pas l'intégralité des dépenses.

L'action de l'ANCCLI s'est développée au niveau européen, avec la création de « Transparency watch », qui est une association reconnue par Bruxelles pour être un interlocuteur de la société civile. L'ambition est de faire reconnaître le système français de participation de la société civile sur les questions nucléaires.

Jacques MAUGEIN demande au secrétariat de s'informer sur l'organisation des CLI associatives.

Patrick MAUPIN souhaite savoir si Greenpeace a le droit ou non de participer à des réunions avec EDF. S'il n'y a pas la possibilité d'organiser de telles réunions sur le site de la centrale, le Président de la CLIN peut certainement obtenir que ces réunions se tiennent en dehors. Il fait part de sa demande de pouvoir participer à la réunion du 27 mai.

Jacques MAUGEIN demande au secrétariat de voir rapidement s'il on peut apporter une réponse favorable.

Jacques JOYET souhaite connaître les dispositions prises suite aux introductions de Greenpeace sur plusieurs sites d'EDF.

Jacques MAUGEIN rappelle que la CLIN est là pour informer et acquérir des connaissances, mais la CLIN n'est pas chargée de la police. Il invite à se rapprocher du sous-préfet de Blaye pour ce type de question.

Daniel DELESTRE rappelle que lors de l'enquête publique sur la demande d'autorisation de moxage des réacteurs 3 et 4, EDF a produit une étude d'impact très approfondie. Il se trouve que cette étude n'est plus disponible. Il demande que cette étude soit à nouveau consultable.

Jacques MAUGEIN rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la notion de dégradation de l'environnement, de pollution qui conduit à l'évolution du milieu naturel et de l'estuaire doit être pris au même niveau de responsabilité par l'exploitant que les questions de radioprotection ou de sûreté.

## 2/ Bilan d'activité 2013 du CNPE du Blayais – Pascal Pezzani

La présentation d'EDF, du bilan d'activité 2013 du CNPE du Blayais, est disponible au secrétariat de la CLIN.

En 2013, pour ce qui concerne la sûreté, nous avons eu de très bons résultats conformes à nos objectifs. Ces résultats sont en amélioration par rapport à 2012. 35 événements significatifs ont été déclarés à l'ASN, ce qui est équivalent à 2012. 34 événements de niveau 0 sur l'échelle INESS, et 1 événement générique de niveau 1.

L'évaluation de la centrale confirme le bon niveau par rapport à 2012.

23 exercices incendie ont été réalisés, ainsi que 4 exercices en lien avec le SDIS.

6 exercices du plan d'urgence interne (PUI) ont été réalisés.

La visite décennale des trente ans du réacteur numéro 2 a été réalisée. Les générateurs de vapeur ont été remplacés pour les réacteurs 2 et 4.

Les réacteurs 3 et 4 ont obtenu l'autorisation de fonctionner avec du combustible Mox.

Concernant la radioprotection, la dosimétrie reste maîtrisée. 6 événements significatifs de niveau 0 et 1 de niveau 2 ont été déclarés à l'ASN.

Concernant les rejets liquides et les rejets gazeux, ils sont largement en deçà des limites réglementaires, comme pour le tritium avec seulement 14% de la limite autorisée annuelle.

Les rejets de SF6 fixés par la centrale, en 2013 à 300 kg ont été dépassés pour atteindre 328 kg. Concernant le fréon, l'objectif de la centrale était de 100 kg et 626 kg ont été rejetés. Les rejets en bore ont été de 12 tonnes, alors que l'objectif était de 11,2 tonnes.

Il rappelle que la centrale, c'est un peu plus de 1 300 agents et un peu plus de 600 prestataires.

En perspective pour 2014, la centrale poursuivra des actions d'amélioration de la sûreté suite à Fukushima, avec la mise en place du « noyau dur ». Il s'agit par exemple de la mise en place de matériels permettant d'assurer le refroidissement des réacteurs. La force d'action rapide du nucléaire est opérationnelle et apte à intervenir sur un site accidenté et totalement isolé.

EDF va mettre en place une digue pour la protection du poste d'alimentation électrique de Braud. Cette année, la visite décennale du réacteur numéro 3 va débuter. A cette occasion les générateurs de vapeur de ce réacteur seront changés. Près de 3 000 agents et prestataires seront présents en période de pic d'activité.

### Echange avec les participants:

Patrick DESTRUMAUT reste sceptique quant aux contrôles réalisés par d'autres producteurs d'énergie nucléaire. Il constate que la distribution de subsides en tout sens sur le territoire assure la paix sociale. Il rappelle qu'EDF n'est pas du tout assuré d'obtenir l'exploitation du Blayais jusqu'à 60 ans. Que va devenir le territoire qui a pris l'habitude de vivre avec cette manne ?

Florian GUILLAUD indique que la commission parlementaire sur le coût de la filière nucléaire a auditionné l'ANCCLI. A cette occasion, il a rappelé que dans le cas de la fermeture d'une centrale, il faut au préalable réfléchir aux moyens à mettre en place sur le territoire pour amortir le choc économique. Il considère que les parlementaires doivent dès à présent, réfléchir à l'avenir de ces territoires sans l'industrie nucléaire.

Pascal PEZZANI précise que son objectif est le développement de la Haute Gironde avec la centrale, mais pas uniquement.

Michèle VAN IMPE souhaite avoir une information plus précise sur les rejets de fréon, où il y a une très grande différence entre l'objectif et le rejet réel.

Pascal PEZZANI indique que des matériels ont été remplacés. Ces matériels ont eu des fuites au moment du remplacement. Les nouveaux matériels devraient permettre d'atteindre l'objectif de rejet de l'année dernière.

Patrick MAUPIN rappelle que l'année dernière la commission avait eu communication de l'avis du CHSCT de la centrale. Est-ce que le CHSCT s'est réuni, et aurons-nous communication de ce rapport ?

Pascal PEZZANI confirme que le CHSCT s'est réuni et le rapport sera transmis dès qu'il sera prêt au mois de juin.

Jacques MAUGEIN informe que lors de l'année 2013, la CLIN n'a pas été sollicitée par le Président ou ses membres comme cela a pu se produire par le passé.

Il souhaite savoir si le réacteur numéro 4 qui vient d'être rechargé l'a été avec du combustible Mox.

Pascal PEZZANI précise que l'autorisation d'utiliser du combustible Mox pour les réacteurs 3 et 4 vient d'être donnée. L'utilisation effective ne fera pas avant 2017-2018.

Jacques MAUGEIN souhaite avoir une définition de la dosimétrie collective.

Pascal PEZZANI donne la définition suivante : c'est la dose prise par l'ensemble du personnel ayant travaillé sur la centrale pendant l'année considérée.

Daniel DELESTRE rappelle que la CLIN a été informée par la presse de la fragilisation des tubes qui enferment le combustible. L'information révèle que le site du Blayais peut être concerné. Le rapport de l'IRSN sur ce sujet souligne une certaine gravité. Peut-on avoir des informations plus précises ?

Il souhaite également savoir si les rejets effectués par la centrale se font uniquement au regard de normes, c'est-à-dire de la législation. Cela veut-il dire que les produits qui ne seraient pas normés ne seraient pas surveillés ? Il apparaît que des produits anciens ou nouveaux sont actuellement détectés dans les milieux naturels. A l'époque de l'établissement des normes, on ne soupçonnait pas la toxicité ou l'impact sur l'environnement de ces produits. Il s'avère que souvent les normes sont en retard par rapport à la réalité de ces impacts.

Pascal PEZZANI précise que sur l'oxydation des gaines de combustible le sujet est trop technique pour être abordé ici. Un courrier a été adressé au Président de la CLIN sur ce sujet. Il indique que ce phénomène est parfaitement connu, et qu'il ne présente aucun danger en fonctionnement normal. Par contre, en fonctionnement accidentel, il pourrait avoir des conséquences de dégradation de la sûreté. Il y a une surveillance qui est en cours.

Concernant les rejets, il précise qu'il doit présenter les rejets qui font l'objet d'une réglementation. Il ajoute qu'il a présenté les rejets d'un ensemble de produit qui ne font l'objet que d'objectifs de la centrale. Lors de la réunion du 27 mai, seront donnés des résultats plus complets.

Patricia MILLEPIED souhaite savoir si le nombre d'accidents du travail comprend les agents EDF et les sous-traitants.

Pascal PEZZANI précise que les sous-traitants sont intégrés dans la comptabilité des accidents du travail.

### **3/ Bilan d'activité 2013 du CNPE du Blayais – Corinne Déré**

La présentation de l'ASN, sur l'appréciation du bilan d'activité 2013 du CNPE du Blayais, est disponible au secrétariat de la CLIN.

Concernant les événements significatifs, on peut noter la stabilité des événements significatifs pour la sûreté et une diminution des événements significatifs pour la radioprotection.

Lors de l'année 2013, 17 inspections ont été réalisées sur des thèmes très variés.

Lors des campagnes d'arrêt, elle note le bon déroulement général, mais des actions inappropriées ont été mises en exergue telles que les non qualités de maintenance ou le défaut de préparation des activités.

Concernant le facteur organisationnel et humain (FOH) et la maintenance, la situation est perfectible sur une minorité de points et se détériore par rapport à l'année précédente. Parmi les points à améliorer, il y a le déploiement de la culture « facteur humain » ou la préparation et l'accompagnement des primo intervenants pour les FOH ainsi que des défauts de préparation des activités pour la maintenance ;

Concernant l'exploitation, la radioprotection, l'environnement, le transport, les équipements sous pression et la 2<sup>ème</sup> barrière, la situation est perfectible sur une minorité de points et est stable par rapport à l'année précédente.

Concernant l'urgence et l'incendie, la troisième barrière et le confinement, la situation est satisfaisante et stable par rapport à l'année précédente.

Concernant la première barrière, la situation est satisfaisante mais se détériore par rapport à l'année précédente.

En perspective, pour l'année 2014, elle note la troisième visite décennale du réacteur numéro 3, la mise en œuvre des prescriptions techniques liées au retour d'expérience de l'accident de Fukushima et l'application de la nouvelle réglementation INB (installation nucléaire de base) qui est en cours de refonte.

Jacques Maugein rappelle que l'ASN nous présente son bilan avec un souci d'indépendance. Il nous appartient d'évaluer la valeur de ce niveau d'appréciation.

#### **Echange avec les participants:**

Daniel DELESTRE constate que l'ASN nous fait un bilan globalement positif. Il regrette de ne pas avoir d'éléments pour que la commission puisse établir son propre jugement.

A propos de l'état radiochimique des sols et des eaux souterraines, l'ASN constate un état satisfaisant et un suivi rigoureux. Cependant, il souhaite connaître l'évolution de l'état radiochimique des sols, des eaux souterraines et de l'estuaire dans le temps. Il précise que la recherche d'informations sur le site RNM (réseau national de la mesure de la radioactivité) est très compliquée.

L'ASN annonce qu'elle est satisfaite de l'épreuve hydraulique de la cuve du réacteur n°2. En quoi pouvez-vous être satisfait ? Quels sont les éléments quantitatifs ou qualitatifs qui vous permettent de donner cette évaluation ?

Corinne DÉRÉ précise que pour le bilan radiochimique des sols, elle dispose d'un relevé mensuel d'analyses transmis par la centrale. Elle rappelle que le site RNM permet de visualiser l'évolution de la radioactivité. Elle précise que le niveau de radioactivité est stable sur les piézomètres du site.

Concernant l'épreuve hydraulique, il s'agit d'un contrôle réalisé par l'ASN. Les inspecteurs présents ont pu constater que le circuit primaire ne présentait pas de fuites ni de déformations. Lors de la visite décennale, une machine inspecte l'intérieure de la cuve du réacteur et permet d'établir qu'elle ne présente pas de défauts remettant en cause son fonctionnement.

Jacques MAUGEIN indique que les mesures sont réalisées par le laboratoire d'EDF ou celui de l'IRSN. Il ne souhaite pas remettre en cause ces résultats.

Il rappelle que la CLIN a réalisé des mesures indépendantes de la radioactivité dans l'environnement qui a permis de confirmer les résultats existants. Néanmoins, il considère que les analyses indépendantes qui ont été réalisées en 2010 et en 2011, peuvent certainement être complétées cette année ou l'année prochaine.

Paul BOUGON confirme que le site du RNM est difficilement accessible à des non spécialistes.

Patricia MILLEPIED constate que l'ASN relève un manque de préparation des interventions et de documentation opérationnelle, un défaut de rigueur sur la tenue des chantiers ainsi que des défauts de port de dosimètre. Tout cela semble relever du facteur humain, mais y a-t-il une ou des raisons à ces manquements qui peuvent présenter des dangers ?

Corinne DÉRÉ précise que les manquements évoqués ont été signalés par EDF en événement significatif pour la sûreté. Un plan d'action est mis en place par EDF pour éviter qu'ils ne se renouvellent.

Florian GUILLAUD constate que l'ASN annonce la détérioration de certaines situations. La détérioration peut avoir plusieurs origines. Elle peut être locale, au niveau de l'équipe ou au niveau de la direction. Mais cette détérioration peut également être liée à des consignes ou conséquences d'objectifs fixés au niveau national. L'objectif de rentabilité ne doit pas prendre le pas sur la sûreté.

Il aurait donc été intéressant pour la CLIN que l'ASN identifie l'origine de la détérioration.

Corinne DÉRÉ considère qu'il est difficile de déterminer les origines de la détérioration. Il s'agit d'un ensemble de facteurs qui conduit ces détériorations.

Jacques MAUGEIN indique que si le bureau le souhaite, nous demanderons à rencontrer les représentants du CHSCT. Il rappelle que la CLIN est un observateur. Nous avons à côté de nous des acteurs. Notre rôle est de trouver certains points particuliers qui permettraient d'améliorer la situation.

Lors de la restitution du bilan d'activité de la centrale en janvier, une présentation très intéressante a été faite sur les conditions de recours aux entreprises prestataires pour la maintenance du parc nucléaire. Pour résumer, EDF nous explique le recours à des entreprises prestataires pour des raisons de technicité ou pour des raisons d'irrégularité des travaux sur l'année. Avec les nouvelles dispositions réglementaires, EDF doit changer ses procédures. C'est le cas avec le contrôle le travail des prestataires ou la validation du travail effectué. Cela confirme la responsabilité d'EDF quand il recourt à des entreprises prestataires.

Il demande la possibilité d'avoir cette présentation à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Paul BOUGON précise que cette évolution est formalisée dans l'arrêté INB (installation nucléaire de base) du 7 février 2012. La majorité des points de cet arrêté sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, et particulier en ce qui concerne la surveillance des prestataires.

Simon BARTHÉLÉMY souhaite en savoir un peu plus sur l'événement significatif en radioprotection de niveau 2. Que s'est-il passé et quelles ont été les conséquences pour la personne?

Corinne DÉRÉ précise qu'il s'agissait de la contamination corporelle d'un intervenant prestataire qui travaillait sur des matériels contaminés. La contamination a été détectée en sortie de zone contrôlée, avec une particule radioactive au niveau du cou. Comme il n'a pas pu être établi avec exactitude le moment où la particule a été en contact avec la peau, il a été pris en compte un temps majorant, qui est le temps total de l'intervention de l'agent en zone contrôlée. La dose théorique reçue pendant ce temps dépasse la limite réglementaire de 500 mSv au niveau de la peau. Une contre expertise de la dose reçue a été réalisée par l'IRSN.

Pascal PEZZANI indique que cet événement a été présenté au bureau de la CLIN.

Jacques MAUGEIN souhaite revenir sur l'usure des gaines de combustible. Il rappelle que si la moitié des réacteurs du parc EDF est concernée, la centrale du Blayais l'est également avec les réacteurs 1, 3 et 4.

EDF ne nous a pas annoncé ce problème. L'information transmise à Médiapart provient directement d'un service d'EDF qui date du 13 décembre 2013. Il s'agit d'une corrosion se traduisant par une réduction de la gaine de combustible. Ce phénomène se produit d'autant plus que la puissance est élevée.

Ce point pourra être repris en considération dans le cadre de l'expertise que la CLIN doit mener.

Les affirmations de Médiapart sont en général vérifiées. Nous nous sommes donc renseignés auprès de la division de Bordeaux de l'ASN, qui confirme la déféctuosité de certaines gaines. L'IRSN confirme également et fait des recommandations. Enfin, EDF nous répond pour nous donner ses intentions.

Il précise que l'ensemble de ces documents sont disponibles au secrétariat de la CLIN.

Pascal PEZZANI indique que dans l'attente du remplacement des gaines, les recommandations sont en cours d'instruction avec l'ASN.

Paul BOUGON complète l'information en signalant que l'ASN a fixé, au début de l'année, des prescriptions à EDF. Il est notamment demandé à EDF de mettre en place au 30 juin, les mesures permettant de continuer d'exploiter en toute sûreté. Ainsi, le réacteur 1 vient d'être rechargé sans aucun assemblage en zircaloy.

Patrick MAUPIN souhaite savoir ce qui va se passer à partir du 30 juin. Y aura-t-il une baisse de la puissance des réacteurs concernés ?

Paul BOUGON rappelle que l'ASN ne fixe pas d'obligation de moyen, mais une obligation de résultat. EDF doit présenter des propositions d'action qui seront étudiées.

Jacques MAUGEIN informe que dans le cadre de la gestion du post-accident, le ministère a émis un projet de plan national de réponses aux accidents nucléaires ou radiologiques majeurs qui devrait être validé mi-2014. Il s'agit du cadre dans lequel les plans particuliers d'intervention (PPI) devront s'inscrire.

Il rappelle que nous réclamons depuis un certain temps la révision du PPI concernant la centrale avec notamment l'élargissement du périmètre.

Le Préfet n'ayant pas répondu à la demande de rencontre que nous lui faisons, nous allons lui réécrire. Nous souhaitons être informés du calendrier de mise en place d'un nouveau PPI et de son contenu.

Il constate que pour la première fois le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), qui est un document du SDIS de la Gironde, prend en compte le risque nucléaire.

#### **4/ Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs – Paul Bougon**

La présentation de l'ASN est disponible au secrétariat de la CLIN

Ce plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) entre dans le cadre réglementaire d'une loi du 28 juin 2006. Il prévoit d'évaluer le coût du démantèlement et de la gestion à long terme des déchets radioactifs, ainsi que d'en assurer le financement. Il prévoit également la création d'une agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, l'ANDRA. Cette agence doit être indépendante des producteurs de déchets. Enfin, il prévoit que tous les trois ans, le PNGMDR doit être mis à jour et un inventaire national des matières et déchets radioactifs doit être établie.

Le PNGMDR fonde trois orientations que sont la réduction de la quantité des déchets, notamment par le traitement et le conditionnement, l'entreposage dans des installations spécialement aménagées des déchets en attente de stockage et le stockage en couche géologique profonde pour les déchets ne pouvant être stockés en surface ou en faible profondeur pour des raisons de sûreté ou de radioprotection.

Le plan constitue un outil de pilotage qui expose le bilan des filières de gestion existantes et en développement et présente les actions à mettre en œuvre.

Le plan est public. Il est notamment accessible sur le site de l'ASN, asn.fr. Ses prescriptions 2013-2015 ont donné lieu à un décret du 27 décembre 2013.

Le PNGMDR couvre l'ensemble des producteurs de déchets : industrie nucléaire, secteur médical, industrie non nucléaire, secteur de la recherche et secteur de la défense.

Les déchets sont caractérisés sur une double échelle prenant en compte leur activité et leur durée de vie. On distingue les déchets de très faible activité (TFA), les déchets de faible activité (FA), les déchets de moyenne activité (MA) et les déchets de haute activité (HA). On distingue également les déchets « à vie très courte » de période inférieure à 100 jours, les déchets « à vie courte » de période inférieure à 31 ans et les déchets « à vie longue » de période supérieure à 31 ans. On considère qu'il faut 10 périodes pour qu'il n'y ait plus de radioactivité, ce qui donne pour un déchet « à vie longue » plus de 310 ans.

Le stockage des déchets fin 2010, représente 360 000 m<sup>3</sup> pour les déchets à très faible activité, 830 000 m<sup>3</sup> pour les déchets à faible et moyenne activité, à vie courte, 127 000 m<sup>3</sup> pour les déchets à faible et moyenne activité à vie longue et 2 700 m<sup>3</sup> pour les déchets de haute activité.

Le PNGMDR doit permettre d'encadrer le projet de stockage Cigéo en couche géologique profonde. Le dossier de sûreté n'a pas encore été présenté à l'ASN.

Jacques Maugein rappelle que la consultation publique sur Cigéo n'a pas pu se tenir, et s'est poursuivie sur internet. C'est un sujet à suivre.

Jacques Maugein remercie tous les intervenants ainsi que les participants. Le prochain rendez-vous de la CLIN est fixé au 27 mai au Conseil Général. Il concernera le complément d'informations sur la gestion des eaux de l'estuaire.

Il donne rendez-vous aux membres de la commission pour la prochaine assemblée générale au mois de novembre, à Braud et Saint Louis, et clôture l'assemblée générale.